

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1986-1987)

Heft: 17: Elections au parlement jurassien

Artikel: Elections au parlement jurassien

Autor: Amgwerd, Madeleine / Aubry, Guite / Friedli, Valentine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-350101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elections au Parlement jurassien

Voici nos élues...

Les députées



Simone
Bouillaud



Liliane
Charmillot



Gréty
Hoffmeyer



Mathilde
Jolidon



Marie-Madeleine
Prongué

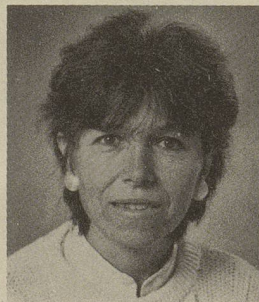
Les suppléantes



Andrée
Bailat



Josiane
Etique



Yvonne
Jallon



Odile
Montavon



Rose-Marie
Studer

...auxquelles nous disons BRAVO !

Mais, y a-t-il de quoi pavoiser ?

Nous vous présentons de nombreux chiffres, tableaux, pourcentages, mais... vous pouvez les tourner comme vous le voulez : non ! Il n'y a pas de quoi pavoiser ! D'ailleurs, sans ces chiffres, vous étiez déjà arrivés à cette conclusion !

Ces statistiques sont, quelque part tout de même, un peu motivantes. L'immobilisme qu'elles attestent, nous pousse à nous battre davantage... et, nous tranquillise quant à un éventuel recul de la présence des femmes, que nous redoutons à chaque élection.

Est-ce que les campagnes menées depuis 1979 par le BCF, n'aboutiraient qu'à cela : protéger les acquis ?

Est-ce que nos rapports, cours, séminaires, affiches, communiqués, annonces, conférences, débats, tables rondes, est-ce que nos contacts, nos statistiques, nos revendications n'auraient pour seul résultat que de faire passer le nombre de députées de 4 en 1978 à 5 en 1986 ?!!!

Impossible de tordre les chiffres pour en faire sortir une députée supplémentaire... et même si nous avons une députée supplémentaire, nous n'en serions toujours qu'à 10 %...

La campagne

Au début de cette année, nous avons craint, pour ces élections, un recul de la présence des femmes au Parlement. Le résultat des élections vaudoises, notamment, et la régression perçue à l'étranger, nous servaient de signes. Il est vrai que la présomption d'égalité endormant la vigilance des femmes et des partis, ajoutée à un certain fléchissement de la mobilisation et de la militance féministe, pouvaient mener, par un processus tout à fait involontaire et inconscient, à une diminution de la présence féminine sur l'ensemble des candidats et ... parmi les élus !

Mais on pouvait aussi redouter une baisse volontaire : n'a-t-on pas parlé dans le canton de Vaud d'un mot d'ordre contre les femmes ? Sans aller jusque-là, il était possible qu'elles subissent une élimination discriminatoire d'autant plus forte qu'elles deviennent de réelles concurrentes et d'autant plus nettes qu'elles deviennent nombreuses.

Il nous fallait donc réveiller l'attention !

Nous n'avions jamais rencontré les délégations de partis politiques, nos contacts se faisant par écrit, nous leur avons adressé des appels, mais nous ne les avons jamais rencontrés, chacun séparément et systématiquement. C'était donc l'occasion de les inviter.

Au mois d'avril, nous jetions les bases de notre journée "politique" du 6 septembre * et nous sollicitons les partis :

"Nous sommes prêtes à organiser une journée de sensibilisation à l'engagement politique. Nous sommes prêtes également à organiser un nouveau cours d'instruction civique.

"Mais avant tout, nous souhaitons rencontrer une délégation de chaque parti politique afin de connaître ses préoccupations et ses souhaits par rapport à la participation des femmes. Cette réunion pourrait éventuellement déboucher sur une action conjointe. "

Tous les partis acceptèrent notre proposition... mais, il fut impossible de fixer un rendez-vous avec l'Union démocratique du centre ! Les rencontres eurent lieu au mois de juin et juillet, et furent particulièrement enrichissantes.

A partir de ces échanges, nous avons décidé d'organiser non pas un cours d'instruction civique mais des "Tables-rondes", de rediffuser notre dossier d'information civique et de faire un certain nombre de propositions aux partis lors de notre Journée de réflexion du 6 septembre.

Ces propositions, déjà abordées lors des entretiens, furent envoyées aux six partis que nous avons pu rencontrer. Nous leur proposons pour soutenir leurs candidates :

- "d'exprimer clairement la ferme volonté du parti d'être représenté, aussi, par des femmes; de dire et d'affirmer à chaque occasion, durant cette campagne, la nécessité d'avoir des élues;
- "de faire en sorte que toutes les candidates se présentent, de leur donner la possibilité de prendre la parole et de choisir le thème qu'elles désirent traiter; de ne pas les laisser dans l'ombre, ce qui pourrait laisser supposer qu'elles ne sont pas là pour être élues;
- "de prévoir un accompagnement des candidates par des membres d'un groupe-ment féminin et de permettre aux nouvelles de bénéficier des conseils de celles qui ont déjà vécu plusieurs campagnes."

* cf. pp. 8-12

"Nous vous demandons, plus que jamais, de donner un rôle prépondérant aux femmes durant la campagne et de les soutenir activement. Cette élection est importante pour toutes-tous les candidat-e-s, de la première place à la dernière, étant donné le renouvellement que connaîtra le Parlement à la prochaine législature. C'est donc une bonne occasion d'améliorer votre représentation féminine."

Dans quelle mesure les partis ont-ils suivi ces propositions ? A chacune, sachant les

difficultés, ou les facilités, de son parti, de répondre à la question. Il est clair que si les femmes des partis n'appuient pas les demandes du BCF, celles-ci resteront vaines. Il faut cette complémentarité, il faut cette solidarité dans l'action.

Le BCF peut apporter un soutien, peut établir plus facilement certaines demandes, mais si dans les partis, il ne se trouve aucune femme, ni aucun homme, pour reprendre ces revendications, elles demeurent lettre-morte.

Candidatures féminines au législatif cantonal

(pourcentage de candidates par rapport aux candidats et candidates)

Partis	Delémont			Franches-Montagnes			Porrentruy			Jura		
	1978	1982	1986	1978	1982	1986	1978	1982	1986	1978	1982	1986
PCSI	11,1	28,6	25	10	30	30	33,3	18,2	22,7	13,3	25	25
PDC	11,1	21,4	21,4	20	30	30	17,4	27,3	13,6	15	25	20
PLR	14,8	10,7	3,6	10	10	10	8,7	13,6	9,1	11,7	11,7	6,7
POP	33,3	28,6	42,8	--	--	--	--	--	--	33,3	28,6	42,8
PS	22,2	17,8	21,4	20	10	30	17,4	13,6	13,6	20	15	20
CS	*	28,6	40,9	--	--	--	--	--	--	*	28,6	40,9
ELR	11,1	7,1	--	0	0	--	8,7	9,1	--	10	7,3	--
UDC	7,4	17,9	19,2	--	--	--	--	--	--	7,4	17,9	19,2
total	15,9	19,2	23	13,3	17,8	25	15,4	16,4	14,8	15,4	18,2	20,9

* était avec POP

Le tableau ci-dessus est intéressant. En quelque sorte, il montre l'importance que chaque parti accorde aux femmes ! Et l'évolution des attitudes doit être examinée aussi. Les 6,7 % du PLR sont particulièrement préoccupants : il est le seul parti à avoir présenté une liste ne comportant qu'une candidate, et cela dans deux des trois districts (1 femme parmi 28 candidats à Delémont et 1 femme parmi 10 candidats aux Franches-Montagnes), en 1986.

En lisant les pourcentages pour le Jura du POP, CS et UDC, il faut se souvenir que ces partis proposent une liste dans le district de Delémont, uniquement.

D'autre part, le parti ELRJ sera dissout à la fin de l'année, c'est pour cette raison qu'il n'a présenté aucune liste en 1986.

Les résultats

Le nombre de candidates nous intéresse autant que le nombre d'élues. Car si l'on compare, dans le tableau ci-dessous, le nombre de candidats et leurs chances d'élection, la diminution du nombre global de candidats n'a pas profité aux femmes : elles ont toujours un peu moins de 8 % de chance d'être élues. C'est-à-dire

Les candidats...

	total	dont femmes	soit en %
1978	338	52	15,4
1982	358	65	18,2
1986	302	63	20,9

Les suppléants, qui remplacent les députés aux séances plénières, ont les mêmes droits et obligations que les députés et peuvent être désignés dans des commissions parlementaires.

qu'elles n'ont qu'une chance sur 12 d'être députées... Les candidats, eux, ont 1 chance sur 4 ! Il faut donc augmenter le nombre absolu de candidates si l'on veut une meilleure représentation féminine. Cela d'autant plus que notre Parlement connaît le système de suppléance.

...et leurs chances d'élection

	femmes	hommes
4 élues	→ 7,7%	19,6 %
5 élues	→ 7,7%	18,8%
5 élues	→ 7,9%	23%

C'est un bon moyen de se familiariser avec le jeu parlementaire et surtout une possibilité de se faire connaître des électeurs.

Les élus

	députés :			suppléants :			parlementaires :		
	total	dont femmes	soit en %	total	dont femmes	soit en %	total	dont femmes	soit en %
1978	60	4	6,7	27	3	11,1	87	7	8
1982	60	5	8,3	28	3	10,7	88	8	9,1
1986	60	5	8,3	26	5	19,2	86	10	11,6

En complément de ces chiffres, il est intéressant aussi de voir comment la représentation féminine évolue au cours de la législature. Nous notons ci-dessous le nombre de députées et de suppléantes, juste après l'élection et en fin de législature et nous mentionnons parmi elles, celles qui se représentaient... histoire de voir qu'il y a, quand même, toujours une progression !

1978 : 4 députées / 3 suppléantes
5 " / 5 "
(en fin de législature)
4 députées / 3 suppléantes
(se représentaient)

1982 : 5 députées / 3 suppléantes
6 " / 7 "
(en fin de législature)

4 députées / 5 suppléantes
(se représentaient)

1986 : 5 députées / 5 suppléantes

Le rang obtenu par les femmes sur chacune des listes est donc une donnée importante du fait des désistements en cours de législature. Mais cette année, leur position prend une signification particulière : si aucune modification législative n'intervient, une trentaine de députés et suppléants, arrivant au terme de leur mandat, ne pourront plus être élus en 1990...

Examinons donc le tableau de la page suivante.

Positions obtenues par les candidates sur leur liste

	Delémont	Franches-Montagnes	Porrentruy
PCSI	28 cand. / 5 D - 2 S 5, 6, 7, 12, 17, 21, 24	10 cand. / 2 D - 1 S 2, 7, 10	22 cand. / 1 D - 1 S 6, 10, 11, 14, 20
PDC	28 cand. / 8 D - 3 S 4, 11, 20, 21, 24, 27	10 cand. / 4 D - 2 S 1, 8, 9	22 cand. / 10 D - 3 S 10, 14, 21
PLR	28 cand. / 5 D - 2 S 20	10 cand. / 2 D - 1 S 6	22 cand. / 9 D - 3 S 15, 20
POP	14 cand. / 1 D - 1 S 2, 8, 10, 11, 12, 14	---	---
PS	28 cand. / 7 D - 3 S 12, 21, 22, 24, 25, 26	10 cand. / 2 D - 1 S 5, 6, 9	22 cand. / 2 D - 1 S 6, 11, 13
CS	22 cand. / 1 D - 1 S 2, 7, 9, 11, 12, 15, 16, 20, 21	---	---
UDC	26 cand. / 1 D - 1 S 6, 11, 12, 17, 23	---	---

Cand. = nombre de candidat-e-s sur la liste

D/S = nombre de Député-e-s élu-e-s et de suppléant-e-s

Rg = rang obtenu par les candidates sur la liste de leur parti, selon les suffrages récoltés.

On voit que, si en 1982, 6 femmes arrivaient en queue de leur liste, deux femmes cette année subissent le même sort. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que les 19 % des candidates se retrouvent dans le premier tiers des meilleurs résultats de chaque liste, les 33 % dans le deuxième tiers, et... les 48 % dans le troisième tiers !

Mais, comme nous l'avons dit au début de ce dossier, triturer les chiffres ne fera pas naître de députée supplémentaire !

Alors, que peut-on faire ?

Nous avons, dans notre lettre aux partis, énuméré quelques mesures à prendre après les élections, pour préparer 1990 :

"A plus long terme, nous vous proposons, afin de concrétiser votre volonté de promouvoir l'engagement des femmes dans la vie politique :

- "d'accroître progressivement la proportion des femmes dans vos différentes instances avec pour objectif d'atteindre le même pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes qu'au niveau des militants;

- "et ainsi, d'avoir le souci de la participation féminine :

- lorsqu'il s'agit de désigner un-e représentant-e dans une commission, un groupe de travail sur le plan communal ou cantonal,
- lorsqu'il s'agit de remplacer un membre d'un comité au sein du parti;

- "de renforcer le rôle du groupement féminin, s'il existe - sinon d'étudier l'opportunité de la création d'un tel groupement au sein du parti - qui donne l'occasion aux femmes de se former, de s'entraider, de se soutenir et d'examiner certains dossiers sous un angle particulier, qui permette aussi d'assu-

rer une représentation féminine. Ou de faire en sorte que les femmes puissent s'exprimer pleinement et ouvertement au sein du parti, comme elles pourraient le faire dans un groupement féminin;

- "de mieux prendre conscience que le problème de la disponibilité touche davantage les femmes si les tâches familiales - éducatives et ménagères - ne sont pas partagées dans leur famille; de tenir compte de cet obstacle supplémentaire."

Actuellement, nous pensons que les partis jurassiens ne peuvent guère se passer de l'apport d'un groupement féminin, les chiffres nous le prouvent. Un groupement féminin facilite la prise en compte des femmes et de leurs préoccupations.

Pour illustrer cela, nous vous livrons une anecdote bien réelle et très proche de nous :

En vue d'élections, un groupe de femmes se réunit et tenta d'établir une liste composée uniquement de femmes. Elles y parvinrent et présentèrent leur liste au Comité du parti... à ces messieurs ! qui ne l'entendirent pas de cette oreille, d'autant plus qu'ils avaient toutes les peines du monde à composer une liste complète : les titulaires se représentaient, mais il n'y avait pas assez d'hommes-candidats pour leur tenir compagnie et établir une liste complète.

Plutôt que d'utiliser la proposition des femmes - mais la liste aurait alors comporté une nette majorité féminine - ils décidèrent de ne présenter que la moitié du nombre possible de candidats et de les cumuler. Ils posèrent donc leurs candidats, anciens et nouveaux, et demandèrent aux femmes de "compléter la liste" !

Malgré cette déception, les femmes obtinrent un bon tiers de candidates sur la liste finale.

La "morale" de cette histoire veut que si les femmes, lorsqu'elles se mobilisent, n'arrivent pas tout de suite à la parité,

elles atteignent, toutefois, des résultats intéressants. Aucun grand parti ne peut se targuer actuellement dans le Jura d'un tel pourcentage de candidatures féminines.

Si nous voulons "pavoiser" en 1990, nous devons dès à présent organiser cette élection, en préparant des candidates, en établissant pour elles et avec elles, de réels "plans de carrière".

Maintenant déjà, il faut donner la possibilité aux futures candidates de prendre confiance en elles, de se constituer un passé politique, et de se faire connaître de leurs électeurs.

Ce n'est pas six mois avant les élections qu'il faudra chercher des candidates.

Et il ne faudra plus les chercher pour "compléter" la liste, mais pour l'établir !

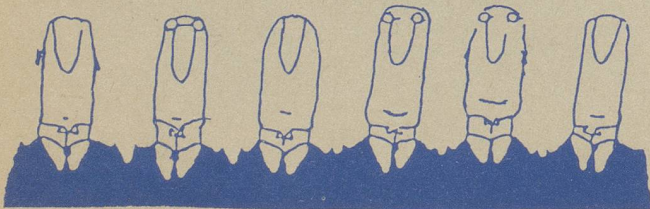


Journée de réflexion politique 6 septembre

Notre journée de réflexion "Politique" organisée le 6 septembre à Saignelégier rencontra un très vif succès. Centrée sur "l'engagement des femmes et le pouvoir", elle fut riche d'information et d'enseignement, mais aussi de soleil, d'amitié et de solidarité.

En introduction, Marie-Josèphe Lachat exposa la situation des femmes jurassiennes face aux élections et les actions et revendications posées par le BCF. (cf le dossier pp. 2 - 7). Rappelant la nécessaire mobilisation féminine et la complémentarité des activités, elle conclut : "Voilà ce que le BCF demande aux partis politiques. A nous femmes, dans chacun de nos partis, de l'exiger !"

Huguette Bouchardeau était la conférencière du jour : elle passionna l'assemblée. Par un brin d'histoire, elle retraça l'évolution et les diverses étapes de la participation des femmes au monde politique, économique, social. Elle releva trois obstacles souvent avancés par les femmes pour ne pas s'engager en politique : le manque de temps, l'incapacité et le manque de places disponibles. Balayant les deux premières "excuses", elle s'attarda sur la troisième. Etant donné la concurrence qui existe entre les hommes déjà, pour les postes importants, les femmes ont de vraies difficultés à se "faire une place". La lutte que se livrent les hommes au sein même de leur parti est la plus difficile. Devenu promontoire du pouvoir, les partis n'offrent plus ni débats de fond, ni débats d'idées aux militantes qui, par contre, pourront y admirer de beaux exemples de "dilatation du moi", selon le terme de Françoise Giroud, en regardant évoluer, dans leur superbe, certains collègues de partis.



Mais, soulignant l'opportunité d'une journée de réflexion à la veille d'une campagne, elle conclut : "Il faut agir dans un parti; on peut changer des choses, si collectivement on s'y met. Il faut s'épauler, ne pas se réserver des domaines purement féminins, garder le contact avec la vie... ne pas laisser une femme dans l'isolement. Nous avons quelque chose à apporter en politique !"

Le débat était lancé. Animé par Madeline Gentil, il permit aux participantes et participants d'approfondir divers aspects de l'engagement avec Huguette Bouchardeau qui fut longuement applaudie et remerciée d'avoir fait, entre Paris et le Japon, un détour par Saignelégier !

L'après-midi, chacune put tester le rapport qu'elle établit avec le(s) pouvoir(s) aux cours des deux ateliers proposés. Ceux-ci vous sont racontés par deux participantes.

Atelier 1

Le "Jeu des villes" proposé par Gilbert Zbaeren est une simulation de la vie réelle. Les participantes choisissent leur appartenance à l'un des cinq "pouvoirs" en présence :

- 1) les habitants des quartiers populaires,
- 2) les agitateurs,
- 3) l'association des groupes femmes
- 4) les milieux économiques,
- 5) le Gouvernement.

Chaque groupe reçoit de l'argent (les milieux économiques et le Gouvernement ont leur portefeuille mieux garni que les agitateurs et l'association des groupes femmes, mais personne ne sait ce que possède l'autre !) et trois bulletins de vote avec des notations différentes (vote blanc, vote force trois, ou même pouvoir d'émeute, etc...).

L'animateur proposa aux forces en présence des situations précises :

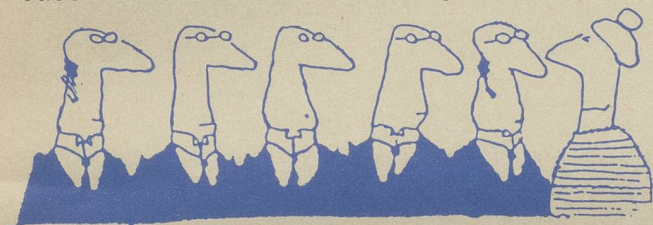
- Les habitants des milieux populaires

demandent au Gouvernement l'organisation d'un ramassage des ordures deux fois par semaine;

- les milieux économiques proposent de financer de nouvelles entreprises dans les quartiers populaires, si les émeutes cessent, etc.

Chaque groupe a quelques minutes pour mettre au point sa stratégie, puis vient la phase de consultation. On va trouver les autres... ou elles viennent à nous !

L'animateur limite les discussions dans le temps, ensuite le vote a lieu. Son résultat a des conséquences sur le porte-monnaie de chaque groupe et provoque une nouvelle situation. Le scénario "discussion et consultation" reprend.



Le but avoué et annoncé par l'animateur en début de jeu est double : améliorer sa situation financière et acquérir plus de pouvoir grâce à son vote.

Le but second est de prendre conscience des enjeux de nos discussions et de la manière dont les choix se font dans la vie politique.

Analyse du jeu

Après avoir passé au vote une petite dizaine de situations, qui allaient jusqu'à demander au Gouvernement de créer une commission de surveillance de la police (on ne mesure pas toujours la conséquence exacte de son bulletin dans l'urne), nous avons analysé la réaction des différents groupes.

Il nous paraît intéressant de rapporter ici le résultat de ces constatations.

Le Gouvernement a éprouvé un grand sentiment de solitude. "C'était toujours de notre faute, si ça ne marchait pas".

On ne venait à lui que pour le critiquer alors qu'il faisait preuve d'ouverture et recherchait avant tout la conciliation. Il prenait des initiatives coûteuses pour l'Etat, mais les autres groupes passaient à la caisse, une fois le vote acquis.

Les habitants des quartiers populaires ont eu l'impression d'être constamment manipulés et l'objet de chantage : "Si vous n'acceptez pas nos conditions..., vous faites le jeu des agitateurs, sans vous en rendre compte..". Ils devaient revendiquer beaucoup pour obtenir peu.

L'association des groupés femmes a eu beaucoup de peine à trouver son unité. Avec des membres venant de tous les horizons politiques et sociaux, leurs avis en tant que groupe n'étaient pas unanimes, ce qui faisait, bien entendu, leur faiblesse. Peu consultées par les autres groupes, elles étaient pourtant toujours d'accord de discuter.

Les agitateurs : C'est grâce à eux que la situation se détériorait à chaque vote un peu ! Elles (car n'oublions pas que nous n'étions que des femmes) savaient qu'elles n'avaient rien à perdre et tout à gagner. C'est les seules à avoir augmenté leur capital de départ qui était égal à zéro !

Après un début "cahotique" (agiter pour agiter), elles ont choisi une ligne de conduite : soutenir les revendications populaires. Peu considérées par les milieux économiques, elles étaient craintes par le Gouvernement, car leurs actions étaient plutôt de type "démolition"; elles ont mené leur lutte sans que les autres milieux ne réalisent vraiment leur pouvoir.

Les milieux économiques s'ils ne prenaient pas leurs bâtons de pèlerins pour aller convaincre, on venait les consulter. Leur image de marque était d'emblée négative parce qu'ils représentaient le pouvoir de l'argent que les autres groupes percevaient comme suspect. Même si leur initiative était constructive (par exemple : prêt pour de nouvelles usines),

on les soupçonnait de rechercher plus leur intérêt personnel que le bien commun.

Leçon à tirer... du jeu

Très vite, nous avons découvert certaines évidences :

- les étiquettes : chaque groupe, avant de prendre la parole, porte une étiquette que les autres lui collent sur le dos. Suivant de qui vient le discours, il est mal compris, on ne l'écoute même pas et il est suspect avant d'avoir débuté.
- Bien cerner le problème prend du temps et de la disponibilité : il faut écouter les arguments des autres, accepter de jouer carte sur table, sans faire référence première à l'étiquette, prendre le temps de la concertation, si l'on veut vraiment que les conflits trouvent une solution en vue du bien commun.
- Critiquer est plus facile que réaliser : on attend souvent des autres qu'ils fassent et prennent, eux, leurs responsabilités (ex. "c'est au Gouvernement de faire que..."). La table gouvernementale a été la dernière occupée et personne ne voulait y prendre place et... responsabilités !

Cette rapide analyse du jeu se transpose sans trop la forcer, dans la réalité quotidienne, qu'elle soit politique ou simplement au niveau des relations personnelles.

Si la manière de concevoir le jeu nous a paru un peu trop citadine (nous n'en sommes pas là, je crois, dans le Jura, avec des agitateurs qui s'enrichissent et des votes qui tournent à l'émeute), elle permet de nous mettre en garde contre des situations extrêmes.

Chaque participante en a certainement tiré des leçons personnelles, qui auront peut-être un effet positif sur son futur engagement politique. Notre pouvoir est réel, à nous d'en user pour le bien de tous.

Madeleine Amgwerd

Atelier 2

L'atelier 2, proposé par trois animatrices du Centre femmes information de Genève, s'inspirait d'une situation concrète : le problème de la garde des enfants malades lorsque les parents travaillent.

Les animatrices - Jeannie Coray, Marinette Payot et Martine Sumi - distribuèrent aux quelques 14 participantes un dossier. Celui-ci, établi à partir d'une enquête, réalisée en août 1985 par le Centre femmes information, présentait le problème. Aux participantes de le résoudre !

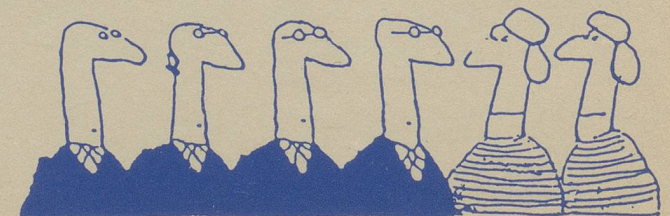
Le jeu

Le but des animatrices était, à partir de ce cas précis, de faire découvrir et connaître les possibilités et les limites du pouvoir. Les participantes, pour trouver une solution, se constituaient en association et syndicats, entamaient des pourparlers, négociaient, pour arriver à des propositions concrètes. La simulation à laquelle elles participaient put être comparée à une réalité : ce qui s'est effectivement passé à Genève.

Les participantes s'"engagèrent" donc et se répartirent dans différents groupes :

- l'association menant l'enquête
- le syndicat ouvrier
- le syndicat des employées
- le syndicat patronal
- le Parlement
- la presse.

Le groupe "association" fut chargé d'organiser une séance réunissant les groupes de pression, afin de trouver avec eux une solution à ce délicat problème.



Puis, tout au long de l'atelier, les différents protagonistes devaient entreprendre un certain nombre de démarches afin de trouver une solution, pour autant qu'ils souhaitent en trouver une !

Ainsi, après avoir pris connaissance du dossier d'une dizaine de pages que chaque groupe reçut, après avoir participé à la séance convoquée par le groupe "association" chaque groupe était informé. Ils devaient alors prendre position : les groupes se concertèrent et rédigèrent des communiqués et communications pour faire part de leurs décisions. Un bilan final put être tiré, suite aux négociations entreprises par le groupe "association", lors d'une dernière réunion de tous les groupes.

Analyse du jeu

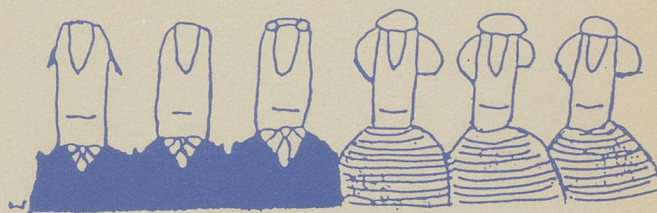
La discussion qui suivit le jeu porta sur trois points d'analyse :

- a) le jeu lui-même
- b) la comparaison réalité/fiction
- c) notre sentiment face au jeu.

a) Le jeu lui-même : Très vite il apparut que le temps accordé pour jouer était trop court (1.30 heures). Il aurait dû durer plus longtemps : car une fois les règles du jeu comprises, il faut encore un certain temps pour se mettre dedans et, lorsque les idées commencent à affluer pleinement, le jeu est stoppé !

On peut également regretter que les animatrices n'aient pas, elles-mêmes, réparti les participantes dans les groupes. Car dans l'ensemble, celles-ci choisirent leur groupe selon leurs affinités et expériences. C'est ainsi que dans le groupe du Syndicat patronal, trois femmes sur deux étaient des femmes-patrons; dans le groupe des parlementaires une femme sur trois l'était, dans le groupe des journalistes, les deux représentantes avaient de l'expérience dans ce domaine, etc.

La démarche fut cependant intéressante et on put en prendre pleinement con-



science lors de la

b) Comparaison réalité/fiction.

Dans l'atelier, on avait à faire à des personnes de bonne volonté, soucieuses et convaincues du problème posé. Alors que dans la réalité, les différents partenaires l'étaient moins.

Par exemple, les enquêteuses, à Genève, n'ont pas trouvé auprès des syndicats ouvriers une très grande ouverture, ni une grande compréhension du sujet. La majorité des syndiqués étant des hommes, ils se sentaient peu concernés par cette situation.

Par contre, les syndicats patronaux souhaitaient réellement trouver une solution, car ils admettent rencontrer de sérieuses difficultés dans leurs entreprises : l'absentéisme est souvent dû à la maladie d'un enfant d'un-e employé-e.

Dans l'atelier, la presse n'acceptait qu'au compte-gouttes les communiqués, alors que dans la réalité, elle donna largement écho à cette enquête.

Quant au groupe parlementaire de l'atelier, celui-ci fit tout de suite part de son intention de déposer une motion au Parlement demandant l'instauration d'un système permettant de résoudre ce problème. A Genève, semble-t-il, le problème a été posé devant le Parlement.

c) Notre sentiment face au jeu : Dans l'ensemble, les participantes se sentirent à l'aise dans leur rôle. La plupart d'entre elles avaient une grande expérience dans les domaines politique, associatif, syndical ou professionnel. Elles ne reflètent donc pas la moyenne des gens confrontés à ces problèmes qui souvent, ne connaissent pas leurs droits, leurs possibilités d'actions et ont peu

d'influence sur les groupes qui prennent les décisions dans notre société.

Mais si de telles personnes participaient à ce genre d'atelier, elles comprendraient qu'elles peuvent prendre une part de pouvoir et verraient la nécessité de s'engager.

Les participantes à la journée du 6 septembre, déjà convaincues de cela, ont pu, elles, apercevoir les difficultés des divers rôles et, peut-être, s'armer pour des négociations futures.

Guite Aubry

* * * * *

Quelle joie de voir une journée de réflexion porter ensuite des fruits très concrets !

Ainsi, Valentine Friedli qui participait à l'Atelier 2 posa, en tant que conseillère nationale, une question ordinaire au Conseil fédéral dont, probablement, les fonctionnaires la remercieront :

Question ordinaire :

Congé pour soigner un enfant malade

Le rapport "La politique familiale en Suisse" publié en 1982 par le groupe de travail désigné par le chef du Département fédéral de l'Intérieur contient plusieurs recommandations qui s'adressent en premier lieu aux autorités législatives et administratives de la Confédération et des cantons. Parmi les mesures concrètes préconisées, nous relevons en particulier que "les employeurs devraient autoriser plus fréquemment des congés, que les travailleurs consacrent à soigner les membres malades de leur famille, notamment les enfants. On pourrait à cet égard s'inspirer des normes qui s'appliquent lorsque les travailleurs eux-mêmes sont malades".

Une enquête du Centre F-Information de Genève, réalisée en 1985, sur la garde des enfants malades, révèle que la quasi-

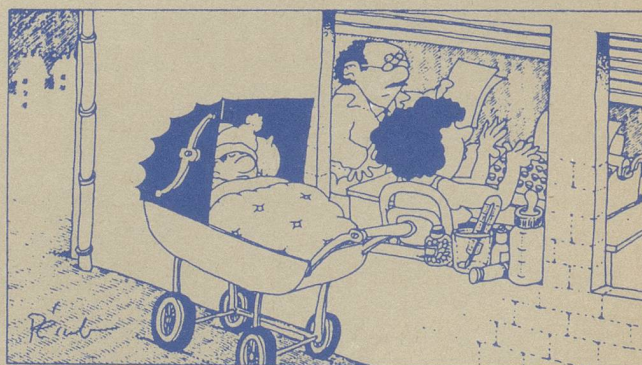
unanimité des parents souhaite obtenir, pour le père ou la mère, un congé, pour soigner un enfant malade et que la Fédération des syndicats patronaux encourage ses membres à accorder un tel congé avec paiement total ou partiel du salaire. Il faut souligner que les salariés du secteur public genevois bénéficient déjà d'un semblable congé.

La loi sur le statut des fonctionnaires stipule à son article 15, alinéa 2, lettre c, que le Conseil fédéral fixe "les conditions auxquelles des congés peuvent être accordés". Le texte légal permet donc au Conseil fédéral d'accorder à ses fonctionnaires, pères ou mères, un congé pour soigner un enfant ou un membre de la famille malade.

Le Conseil fédéral peut-il nous renseigner sur la pratique actuelle dans ce domaine et éventuellement sur les modalités d'octroi de ce congé ?

Valentine Friedli

* * * * *



Dessin de Pécub réalisé pour le Centre F-Information.